

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi trois novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 27 octobre 2022

Etaient présents :

M. LECOURIEUX	Eddie	Maire	M. BAUDRY	Michel	Conseiller municipal
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. GUEPY	Guy	7 ^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme POIA	Ivy	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M. LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)
Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Nina JULIÉ (procuration donnée à M. Mickael LELONG)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO
M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
M. Petelo SAO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

M. Georges TARAIHAU est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° *M0122/XI*

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT
DES TALUS DE LA RUE DES CERISIERS BLEUS A ROBINSON ET DE LA RUE
R.P MONTROUZIER A LA CONCEPTION

Le conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 03 novembre 2022,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°75/2022 du 27 octobre 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 20 octobre 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 :** Le programme des travaux de confortement des talus de la rue des Cerisiers Bleus à Robinson et de la rue R.P. Montrouzier à La Conception, ci-annexé, est approuvé.
- Article 2 :** Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché, les avenants éventuels et tous actes ou conventions avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.
- Article 3 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 2200 «Aléas climatiques », sur le budget principal, dans la limite des crédits inscrits.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOVEMBRE 2022

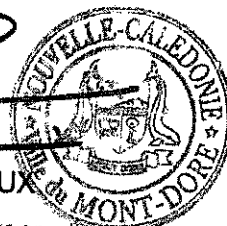
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
Le secrétaire de séance,
08 NOV. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Georges TARAIHAU

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,

[Signature]

Eddie LECOURIEUX



Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 08 NOV. 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le 10 NOV. 2022
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

[Signature]

Eric KEM-SENG

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorier de la province Sud (TPS)
Direction des services techniques et de proximité
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

République Française

Province Sud

Commune du Mont-Dore



PROGRAMME

**TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES TALUS
DE LA RUE DES CERISIERS BLEUS A
ROBINSON ET DE LA RUE R.P
MONTROUZIER A LA CONCEPTION**

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

08 NOV. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Septembre 2022

Mémoire de présentation

1. Finalité et enjeux

La rue des Cerisiers Bleus et la rue R.P. Montrouzier ont subi des désordres conséquents par glissement suite à de fortes précipitations.

Ces glissements se sont produits durant le passage du phénomène météorologique Dovi sur la commune le 10 et 11 janvier 2022, entraînant la destruction des accotements, la fissuration du revêtement des rues et l'ensevelissement des terrains et des habitations situés en aval.

Pour des raisons de sécurité, des mesures d'urgence ont été prises par la ville afin de réduire la largeur de circulation au droit des éboulements et à interdire l'accès d'une partie des rues aux véhicules d'une masse supérieure à 3,5 tonnes.

Afin de rétablir une libre circulation des véhicules dans ces rues et écarter tous risques d'aggravation de la situation, des solutions de sécurisation des chaussées et des talus avals doivent être mis en œuvre. A l'issue d'études géotechniques, des solutions de confortements par parois clouées en béton armé sont envisagées.

Chaque opération de confortement fera l'objet d'un marché, après appel d'offres public.

2. Description des travaux

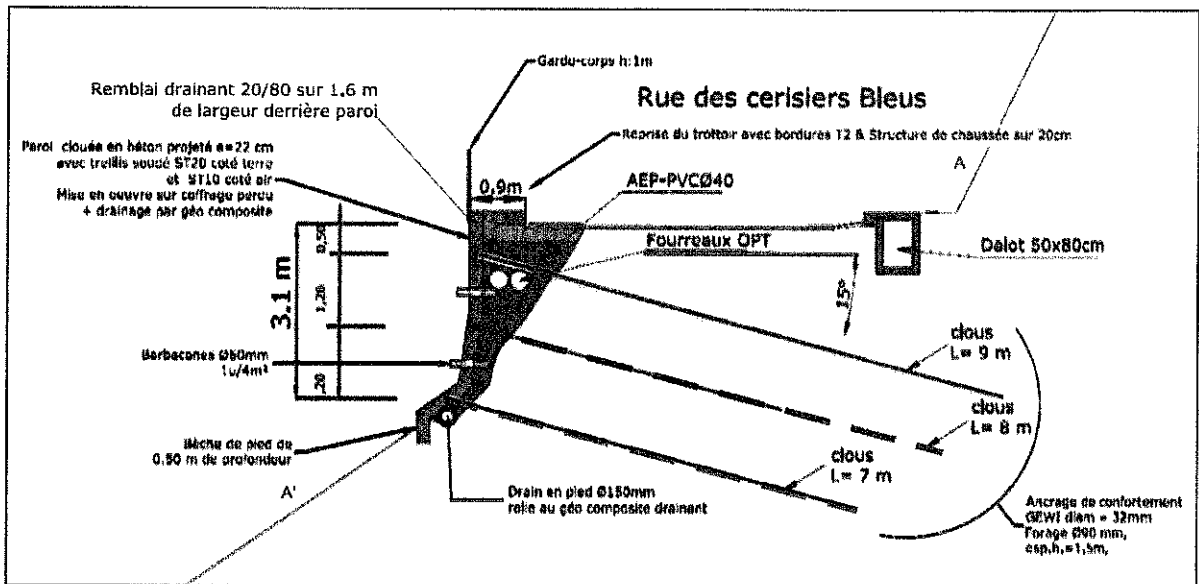
Les travaux prévus sont détaillés comme suit :

- **L'installation de chantier et la protection du site vis-à-vis de l'environnement et des riverains :**
- **Les travaux préparatoires et en particulier :**
 - Les éventuelles études géotechniques complémentaires à réaliser préalablement aux études d'exécution ;
 - Les études et les plans d'exécution ;
 - Le défrichage et débroussaillage et les terrassements du talus ;
 - La mise en sécurité du site.
- **Les travaux de sécurisation :**
 - La purge, débroussaillage, reprofilage, terrassement ;
 - Le forage le scellement et la mise en place des tiges d'ancrage ;
 - La réalisation d'un parement béton projeté ;
 - La réalisation de barbacanes, et le drainage des eaux de ruissellement ;

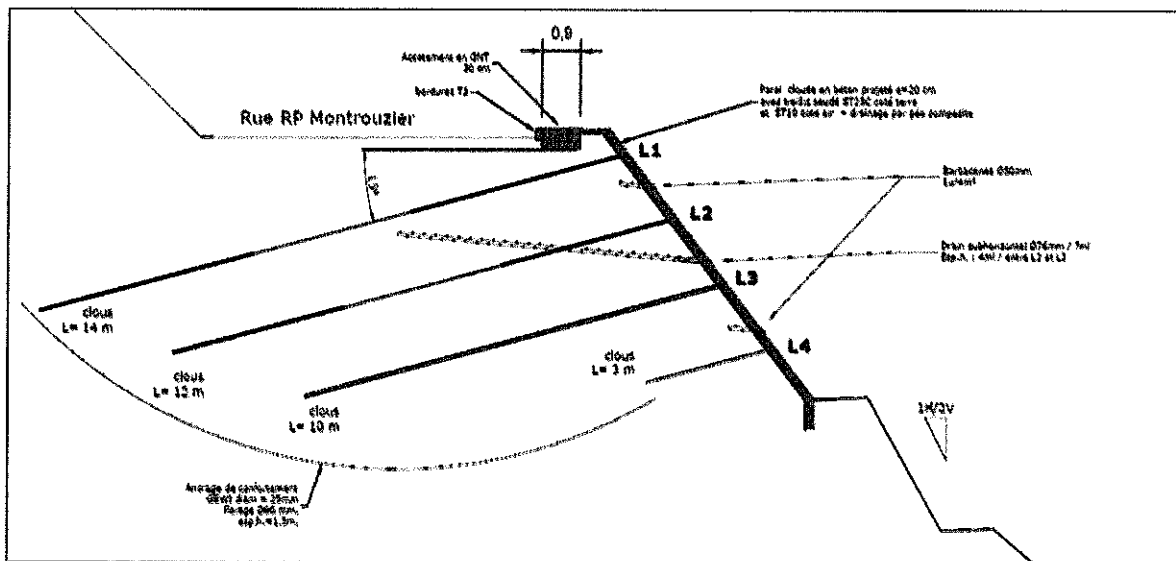
□ **Les travaux de voirie :**

- La reprise de la chaussée en tête du talus avec un accotement et des bordures T2 pour une gestion des eaux le long de la voirie ;
- La réalisation d'un dalot côté amont (pour la rue des Cerisiers Bleus);

□ **La remise en état du site et le repli définitif de chantier.**



Profil du talus en paroi clouée de la rue des Cerisiers Bleus



Profil du talus en paroi clouée de la rue R.P. Montrouzier

3. Estimation financière et plan de financement

Le coût total des opérations (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers) est réparti comme suit :

- Confortement du talus de la rue des Cerisier bleus : 48 100 000 F CPF
- Confortement de talus de la rue R.P. Montrouzier : 60 200 000 F CPF

Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'une aide au financement des travaux de rénovation des infrastructures routières, suite aux impacts des épisodes climatiques ayant affectés ces dernières.

Les dépenses seront imputées au budget principal, sur l'opération 2200 « Aléas climatiques » de la ville du Mont-Dore, dans la limite des crédits inscrits.

4. Calendrier prévisionnel

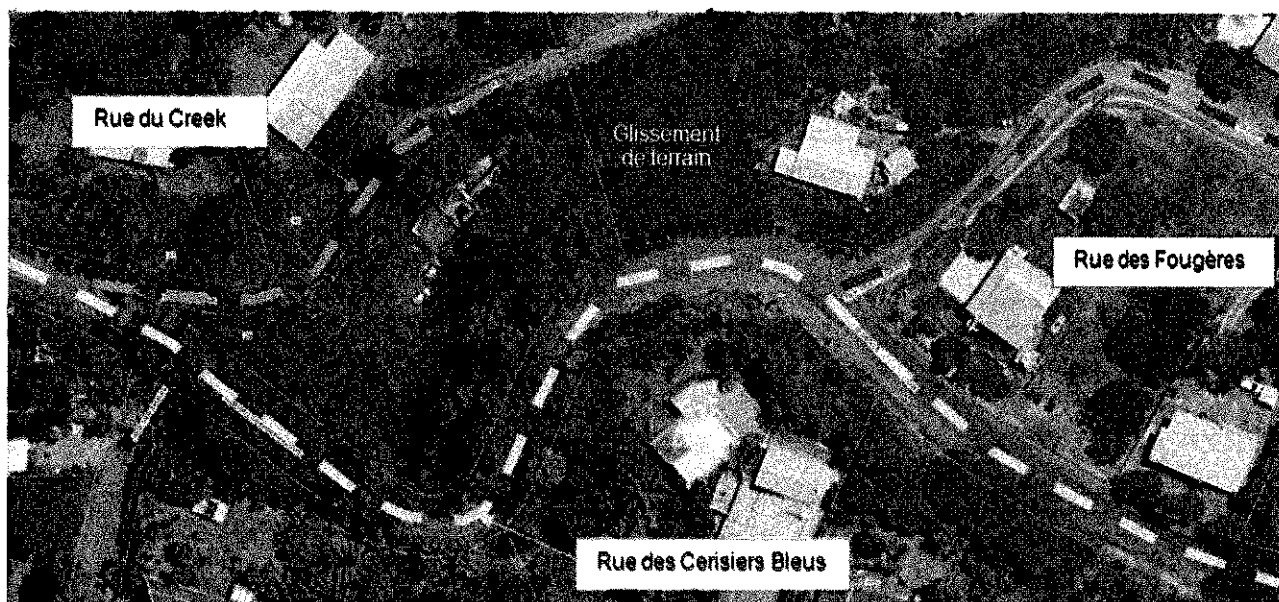
Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Appel d'offres : août 2022
- Notification du marché : décembre 2022
- Démarrage des prestations : janvier 2023
- Réception des travaux : avril 2023

5. Plan de situation

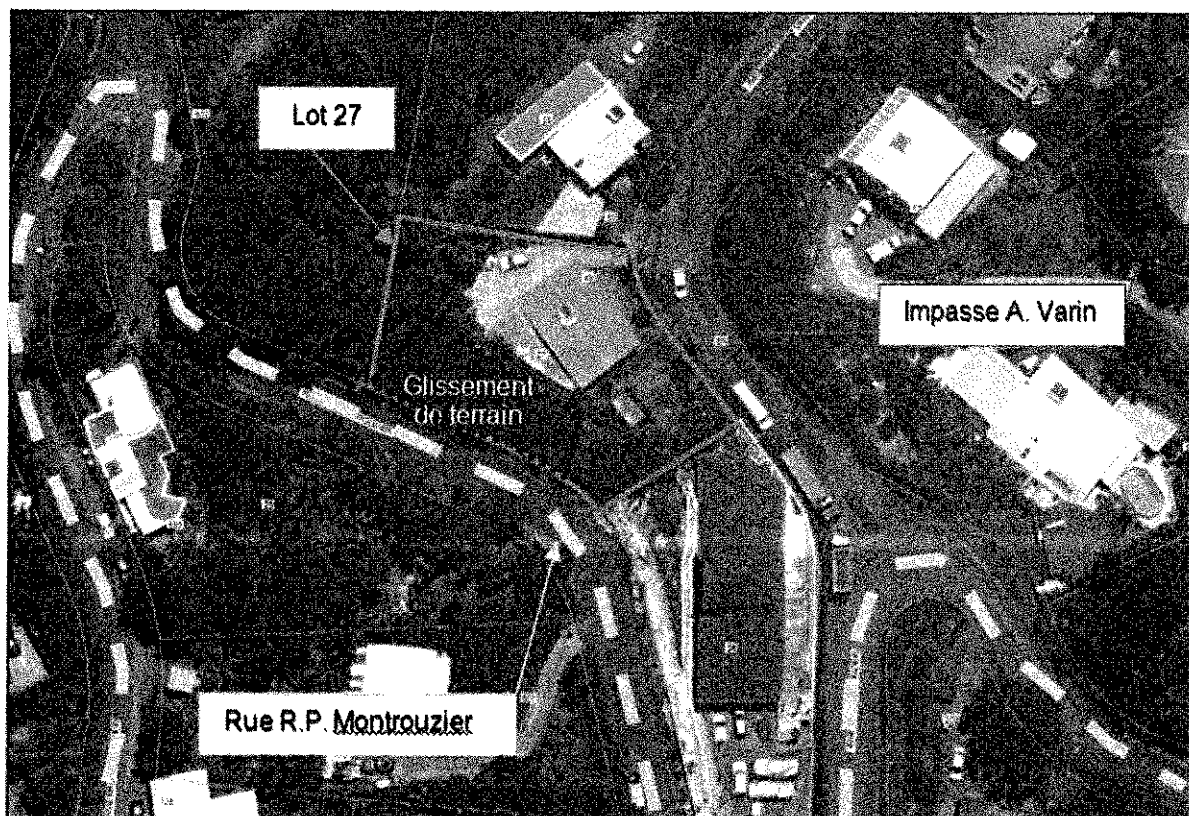
⊕ Rue des Cerisiers Bleus :

La zone du désordre est située en aval de la rue des Cerisiers Bleus, sur un tronçon situé entre la rue du Creek et la rue des Fougères.



⊕ Rue R.P. Montrouzier

La zone du désordre est située en aval de la rue R.P. Montrouzier. Il correspond au lot n° 27 de la section « Mission » du cadastre communal – NIC : 654542-3284, accessible via l'impasse Albert Varin.



NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du programme des travaux de confortement des talus de la rue des Cerisiers Bleus à Robinson et de la rue R.P. Montrouzier à La Conception

P.J. : - Projet de délibération ;
- Programme.

Finalité et enjeux

La rue des Cerisiers Bleus et la rue R.P. Montrouzier ont subi des désordres conséquents par glissement suite à de fortes précipitations.

Ces glissements se sont produits durant le passage du phénomène météorologique Dovi sur la commune le 10 et 11 janvier 2022, entraînant la destruction des accotements, la fissuration du revêtement des rues et l'ensevelissement des terrains et des habitations situés en aval.

Pour des raisons de sécurité, des mesures d'urgence ont été prises par la ville afin de réduire la largeur de circulation au droit des éboulements et à interdire l'accès d'une partie des rues aux véhicules d'une masse supérieure à 3,5 tonnes.

Afin de rétablir une libre circulation des véhicules dans ces rues et écarter tous risques d'aggravation de la situation, des solutions de sécurisation des chaussées et des talus avais doivent être mis en œuvre. A l'issue d'études géotechniques, des solutions de confortements par parois clouées en béton armé sont envisagées.

Chaque opération de confortement fera l'objet d'un marché, après appel d'offres public.

Description des travaux

Les travaux consistent à :

- l'installation de chantier et la protection du site vis-à-vis de l'environnement et des riverains,
- les travaux préparatoires,
- les travaux de sécurisation,
- les travaux de voirie,
- la remise en état du site et le repli définitif de chantier.

Estimation financière

Le coût total des opérations (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers) est réparti comme suit :

- confortement du talus de la rue des Cerisier bleus : 48 100 000 F CPF,
- confortement de talus de la rue R.P. Montrouzier : 60 200 000 F CPF.

Les dépenses seront imputées au budget principal, sur l'opération 2200 « Aléas climatiques », dans la limite des crédits inscrits.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Appel d'offres : août 2022
- Notification du marché : décembre 2022
- Démarrage des prestations : janvier 2023
- Réception des travaux : avril 2023

Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

Observations de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 20 octobre 2022 :

M. GOYON souhaite savoir si la Ville a sollicité une participation financière de l'Etat.

M. OXFORD répond que les services de l'Etat ne caractérisant par ces épisodes pluvieux comme « exceptionnels », il y a peu de chance que l'Etat verse une subvention à la Ville. En revanche, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a été sollicité et ce dernier a ouvert un Fonds de 300 M F CFP pour l'ensemble des communes du territoire. Parmi les 3 opérations proposées par la Ville, 1 seule a obtenu une réponse positive. La Ville attend la confirmation du pourcentage de prise en charge des travaux.

Mme JULIÉ demande où en est le dossier sur l'éboulement dans la rue des Epagneuls.

M. OXFORD répond que les assurances des différentes parties prenantes (Ville, administré et Calédonienne des Eaux) sont sollicitées et que les expertises sont en cours.

La conseillère municipale souhaite savoir si leur hébergement provisoire peut être pris en charge par les assurances.

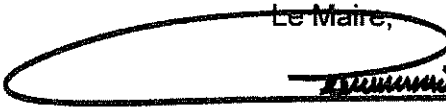
M. OXFORD répond que cela dépend des conditions d'assurance de l'administré et des responsabilités de chaque partie (en cours de définition par les experts).

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération, ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2022

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

